



Invitation à la
dix-huitième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

27 septembre – 1^{er} octobre 2021

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la dix-huitième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra en ligne du 27 septembre au 1 octobre 2021. La séance d'ouverture aura lieu le lundi 27 septembre 2021, à 10 heures (heure d'été d'Europe centrale¹). La session sera précédée d'une manifestation spéciale sur le thème *Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*, le 21 septembre 2021, et de consultations régionales, le 22 septembre 2021.

Cette session, convoquée en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO, est ouverte à tous les Membres de la Commission, ainsi qu'à des observateurs. La Commission, qui est ouverte à tous les Membres de l'Organisation, est composée des Membres qui ont notifié par écrit au Directeur général leur souhait de devenir membre. La qualité de membre de la Commission n'implique aucune charge financière pour le gouvernement. Les statuts de la Commission, ainsi qu'une liste de ses membres actuels, sont joints à la présente. L'Organisation a le plaisir d'inviter les États Membres de la FAO qui ne sont pas membres de la Commission mais qui souhaitent le devenir à renvoyer le formulaire ci-joint dûment rempli et à considérer la présente communication comme une invitation à la session.

Les travaux de la dix-huitième session de la Commission se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente. D'autres documents pourront être téléchargés, dès qu'ils seront prêts, sur le site web de la Commission, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/cgrfa/fr/>.

¹ L'heure d'Europe centrale est en avance de deux heures par rapport au temps universel coordonné (UTC).

L'attention est appelée sur le paragraphe 2 de l'article V du Règlement intérieur de la Commission, en vertu duquel les membres de la Commission doivent être représentés, autant que possible, par des délégations composées de hauts fonctionnaires très qualifiés qui soient à même de contribuer activement à l'examen pluridisciplinaire des questions figurant à l'ordre du jour de la Commission. Avant de désigner les membres de leur délégation, les Membres pourront souhaiter prendre en considération le fait que la prochaine session sera axée sur les thèmes suivants: la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques aquatiques, les ressources génétiques forestières, les ressources zoogénétiques, les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés; le rôle de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé humaine; le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant; l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et les biotechnologies au service de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission examinera aussi l'organisation future de ses activités intersessions.

Il est rappelé aux Membres que, à la fin de la session, la Commission élira le Président et six vice-présidents. En outre, les membres de la Commission devront être prêts à élire les membres des groupes de travail techniques intergouvernementaux.

Les membres de la Commission et les États Membres et membres associés qui ne sont pas membres de la Commission sont aimablement invités à informer le Directeur général, le 31 août 2021 au plus tard, des nom, titre officiel et adresse postale et adresse électronique de leurs représentants, suppléants, adjoints et conseillers qui assisteront à la session de la Commission.

Les participants officiellement désignés peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO, qui est accessible au moyen d'un mot de passe, à l'adresse <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de ce site. Pour s'inscrire en ligne, les participants doivent indiquer leurs coordonnées, y compris leur adresse électronique, sur le formulaire d'accréditation. Une adresse électronique distincte doit être fournie pour chacun des membres de la délégation. Dès réception des informations susmentionnées, le Secrétariat procédera automatiquement à l'inscription des représentants à la réunion sur Zoom. Chaque représentant recevra suffisamment à l'avance, à l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription en ligne, un lien personnel lui permettant d'accéder à la réunion.

Les représentants d'États qui ne sont pas Membres ou membres associés de l'Organisation, ou qui représentent des organisations internationales et qui sont désignés pour assister à la réunion en tant qu'observateurs sont priés de communiquer une attestation de leur nomination officielle, sur laquelle figurent leurs nom, titre officiel, adresse postale et adresse électronique, par courriel à l'adresse cgrfa@fao.org. Une adresse électronique distincte doit être fournie pour chaque représentant. Dès réception des informations concernant les représentants officiellement désignés, le Secrétariat procédera automatiquement à leur inscription à la réunion sur Zoom. Les représentants d'États qui ne sont pas Membres ou Membres associés de l'Organisation et d'organisations internationales recevront suffisamment à l'avance, à l'adresse électronique indiquée au Secrétariat, un lien personnel leur permettant d'accéder à la réunion.